Image not found or type unknown

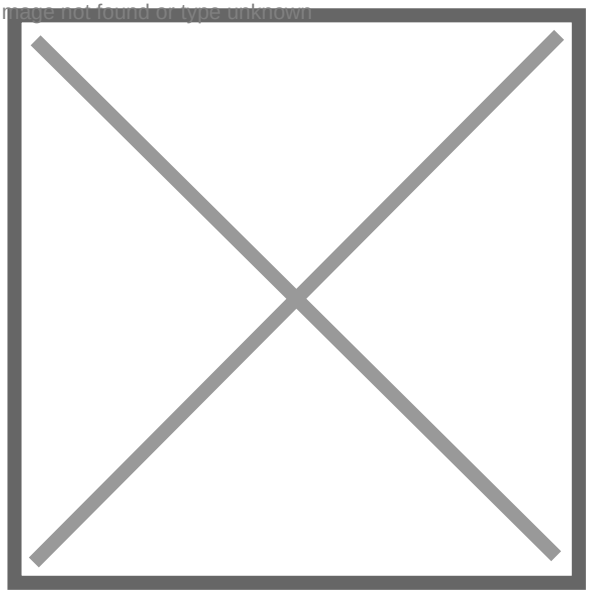

Récupérer mon appartement,locataire absente

Par **ducoulombier_old**, le **19/10/2007** à **10:23**

Bonjour, Je loue 388euros un appart de 48m2 dans un très bel immeuble du 94(parking, cave, interphone, square etc...) et ne peux augmenter le loyer très sous-évalué (locataire âgée et sans ressource). Or je crois d'après les chèques reçus que cette locataire est partie et a passé son appartement à (peut-être) sa petite fille. Comment prouver qu'elle n'habite plus là? Comment faire pour récupérer cet appart et le vendre? Car il paraît que si la grand-mère décède l'appart ira sans problème à la petite fille et que je n'aurai pas mon mot à dire! Cela fait 20 ans que je suis coincée! Je vais avoir 60 ans dans 2 ans: pourrais-je enfin en disposer ou la loi m'en empêchera-t-elle encore?A force de protéger les locataires, ce sont les propriétaires honnêtes qui sont fortement pénalisés.
Avec tous mes remerciements pour l'aide. Mais je crois faire partie d'un cas exceptionnel sans solution!

Par **Upsilon**, le **19/10/2007** à **16:42**

Bonjour !!

Vous avez été très mal informée !!!!!
[citation]
Car il paraît que si la grand-mère décède l'appart ira sans problème à la petite fille et que je n'aurai pas mon mot à dire![/citation]

Qui vous a dit cela ??? La seule personne suceptible de bénéficier d'un report de bail serait

l'époux de cette dame la (il me semble en tout cas ...).

[citation]
Je vais avoir 60 ans dans 2 ans: pourrais-je enfin en disposer ou la loi m'en empêchera-t-elle encore?[/citation]
Je ne voudrais pas dire de bétises, mais vous êtes en droit de déposer un préavis de fin de bail au locataire si il s'agit pour vous de le reprendre dans le but d'y vivre !!!
Si c'est le locataire qui pose probleme (de par son age etc...), a vous de prouver que cette personne est partie !
Pour cela, constituez vous un dossier (avec les chèque, au besoin des documents prouvant que la personne y résidant n'est plus la grand mere), et écrivez à cette personne une lettre (recommandée) l'information de votre volonté de résilier le bail.

je vous conseille néanmoins vivement de vous renseigner auprès d'un avocat compétent avant d'entreprendre une quelconque forme d'opération juridique, afin de vous assurer de la pertinence de mes réponses non professionnelles.

Cordialement,
Upsilon.

Par **Mike46**, le **20/10/2007** à **10:50**

Bonjour,
J'ai juste une question à poser en complément de la réponse d'Upsilon.
Vous voulez reprendre l'appartement pour le vendre ou pour y vivre ?
Cordialement

Par **ducoulombier_old**, le **22/10/2007** à **19:03**

Bonsoir,
Je vous remercie bien de vos réponses. Je crois qu'il est sage de demander conseil à un avocat, effectivement.
Je veux le récupérer pour le vendre car j'en ai vraiment assez de le déclarer aux impôts, etc... tout ça pour 300 euros....

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés